

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 13 novembre 2023

N° CP-2023-9-12-13

**N° applicatif 7414**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Direction**

Direction habitat et innovation urbaine

#### **Service consulté**

### **SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE DEUX MENAGES A INGWILLER ET COFINANCEMENT DE LOCAUX D'ACCUEIL SUR TROIS AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DE L'EUROMETROPOLE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente :

I-d'approuver l'attribution de deux subventions d'investissement à l'association AVA habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat de deux ménages défavorisés résidant sur le territoire de la commune d'Ingwiller. Ce financement s'inscrit dans l'action volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la résorption de l'habitat précaire et indigne, dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées du Bas-Rhin.

II-d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Eurométropole de Strasbourg pour des travaux d'amélioration des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage de Vendenheim, Eckbolsheim et Ostwald-Lingolsheim pour un montant de 78 400 €. Ce financement s'inscrit dans l'action volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'amélioration/réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024.

#### **I. Attribution de deux subventions d'investissement à l'association AVA pour l'amélioration des conditions d'habitat de deux ménages défavorisés résidant sur le territoire de la commune d'Ingwiller.**

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) du Bas-Rhin a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 500 familles dans une cinquantaine de communes, vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 16 ans, le Département puis la Collectivité européenne d'Alsace soutiennent l'intervention de l'association AVA habitat et nomadisme, en lien avec les Communes concernées, sur les sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux de mise aux normes (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Depuis 2018, deux terrains privés (le Rauschenbourg et la Sapinière) situés sur le ban communal d'Ingwiller, sur lesquels des familles ont auto-construit huit maisons depuis une trentaine d'années, sont visés par un projet de sortie d'indécence ou d'insalubrité.

En 2023, la première phase du projet portée par la Commune d'Ingwiller, est achevée. Il s'agit de travaux de pose :

- d'une micro station d'épuration,
- du réseau de collecte des eaux usées avec des regards de branchement à proximité de chaque maison,
- du réseau d'alimentation en eau potable avec des regards de comptage à proximité de chacun maison.

Il s'agit maintenant de réhabiliter ou créer une salle de bain et des sanitaires dans chacune des huit maisons, en comprenant les branchements sur les attentes extérieures réalisées lors de la première phase. Il s'agit également d'alimenter la micro-station, pour assurer son bon fonctionnement.

Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ne peuvent pas être sollicitées car l'habitation ne répond pas au critère d'ancienneté exigé par l'agence. Aussi, conformément à l'annexe de la convention 2023 « pôle habitat précaire » signée entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA HABITAT ET NOMADISME, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à apporter une aide financière à l'association en vue de soutenir la bonne réalisation de certaines de ces actions. Les services sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace ont été informés de ce projet.

C'est dans ce contexte, et au titre des opérations montées par le Pôle Habitat, que l'association AVA habitat et nomadisme sollicite la Collectivité européenne d'Alsace pour deux opérations d'amélioration des conditions de vie de deux ménages très défavorisés, résidant à Ingwiller. Une opération d'un montant de 7 503,00 € et une opération d'un montant de 7 892,00 €.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer deux subventions d'investissement d'un montant de 7 503,00 € et de 7 892,00 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour le financement de ces deux opérations et d'approuver la convention de financement annexée au présent rapport.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Le montant des crédits correspondants, 7 503,00 € et 7 892,00 € seront prélevés sur le programme P037 - Actions volontaristes habitat – Opération 007 – Enveloppe 09 - Chapitre 204 – Fonction 552 – Nature 20422.

La Commission Territoriale Ouest Alsace-Saverne-Molsheim a donné un avis favorable aux propositions de subventions sur crédits de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de sa réunion du 23 octobre 2023.

## II. Attribution d'une subvention d'investissement à l'Eurométropole de Strasbourg pour des travaux d'amélioration des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage de Vendenheim, Eckbolsheim et Ostwald-Lingolsheim.

Dans le cadre du plan de relance pour la réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage, l'Eurométropole de Strasbourg a bénéficié d'une aide de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction pour l'aménagement de locaux d'animation sur les trois dernières aires permanente d'accueil qui n'en bénéficiaient pas. Ces nouveaux locaux permettront de développer sur les aires de Vendenheim, Eckbolsheim et Ostwald-Lingolsheim, l'offre d'activités socio-éducatives (aide aux devoirs, apprentissage des savoirs de base, animations...) et l'accompagnement aux démarches administratives.

Lors de sa réunion du 15 octobre 2001, le Conseil Général du Bas-Rhin a, par délibération, décidé d'attribuer une aide financière aux Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale pour la création ou la réhabilitation/amélioration des aires d'accueil des gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux plafonnée à 800 € par place en cas de réhabilitation ou d'amélioration de l'aire. Cette disposition a été confirmée le 16 juillet 2019 lors de l'adoption du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019-2024).

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence pour l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil a été transférée de plein droit aux communautés de communes.

En complément de ces aides, conformément aux dispositions prévues par Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (2019-2024), le montant de la subvention susceptible d'être accordée par la Collectivité à l'Eurométropole de Strasbourg s'élève à 78 400 € tenant compte d'un montant de dépenses éligibles arrêté à la somme de 800 €/place pour la bonne réalisation du projet soit :

- 26 400 € pour l'aire de Vendenheim (33 places), ce montant équivaut à 7.72% du coût des travaux.
- 19 200 € pour l'aire d'Eckbolsheim (24 places), ce montant équivaut à 4.23 % du coût des travaux.
- 32 800 € pour de l'aire à Ostwald-Lingolsheim (41 places), ce montant équivaut à 9.59 % du coût des travaux.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Plan de financement des trois opérations :

|   | DEPENSES                      | Montant<br>€ HT | %          | RESSOURCES                             | Montant<br>€ HT | %          |
|---|-------------------------------|-----------------|------------|--|-----------------|------------|
| AIRE<br>D'ACCUEIL<br>DE<br>VENDENHEIM<br>(33 places)  | Prestation<br>intellectuelles | 33 788          | 9.88       | ETAT (DDT<br>de<br>relance)            | 110 567         | 32.34      |
|   | Travaux                       | 308 100         | 90.12      | CAF du Bas Rhin                        | 114 254         | 33.42      |
|   |                               |                 |            | Collectivité<br>européenne<br>d'Alsace | 26 400          | 7.72       |
|   |                               |                 |            | Fonds propres                          | 90 668          | 26.52      |
|   | <b>TOTAL</b>                  | <b>341 888</b>  | <b>100</b> | <b>TOTAL</b>                           | <b>341 888</b>  | <b>100</b> |
| AIRE<br>D'ACCUEIL<br>DE<br>ECKBOLSHEIM<br>(24 places) | Prestation<br>intellectuelles | 33 788          | 7.45       | ETAT (DDT<br>de<br>relance)            | 110 567         | 24.37      |
|   | Travaux                       | 420 000         | 92.55      | CAF du Bas Rhin                        | 190 201         | 41.91      |
|   |                               |                 |            | Collectivité<br>européenne<br>d'Alsace | 19 200          | 4.23       |

|   |                               |         |       |  |         |       |
|---|-------------------------------|---------|-------|--|---------|-------|
|   |                               |         |       | Fonds propres                          | 133 821 | 29.49 |
|   | TOTAL                         | 453 788 | 100   | TOTAL                                  | 453 788 | 100   |
| AIRE<br>D'ACCUEIL<br>DE<br>OSTWALD-<br>LINGOLSHEIM<br>(41 places) | Prestation<br>intellectuelles | 33 788  | 9.88  | ETAT (DDT<br>plan de<br>relance)       | 110 567 | 32.34 |
|   | Travaux                       | 308 100 | 90.12 | CAF du Bas Rhin                        | 115 724 | 33.85 |
|   |                               |         |       | Collectivité<br>européenne<br>d'Alsace | 32 800  | 9.59  |
|   |                               |         |       | Fonds propres                          | 82 798  | 24.22 |
|   | TOTAL                         | 341 888 | 100   | TOTAL                                  | 341 888 | 100   |

La Commission Eurométropole de Strasbourg du 24 octobre 2023 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le principe de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace aux travaux d'amélioration de l'habitat de deux ménages défavorisés à Ingwiller, coordonnés par l'association AVA Habitat et Nomadisme,
- D'attribuer deux subventions d'investissement d'un montant de 7 503,00 € et de 7 892,00 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour contribuer aux travaux d'amélioration de l'habitat de deux ménages défavorisés résidant sur le territoire de la Commune d'Ingwiller,
- D'approuver les deux conventions financières jointes en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association AVA Habitat et nomadisme et de m'autoriser à la signer,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 7 503,00 € et 7 892,00 € sur le programme P037 Actions volontaristes habitat – Opération 007 Ménages défavorisés – Enveloppe 09 – Chapitre 204 – Fonction 552 – Nature 20422, les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans le projet de convention financière afférente.
- D'approuver le principe de la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace aux travaux d'amélioration des aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage de Vendenheim, Eckbolsheim et Ostwald-Lingolsheim,
- D'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg, au titre du dispositif en faveur des Communes et des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre pour la création ou la réhabilitation / amélioration des aires d'accueil des gens du voyage, une subvention d'investissement d'un montant total de 78 400 € pour les travaux d'amélioration sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage précités,
- D'approuver la convention financière, jointe en annexe au présent rapport détaillant les éléments relatifs à l'opération précitée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg et de m'autoriser à la signer,
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants, soit 78 400 € sur le programme P042 - Opération 002 – Enveloppe 05 – Chapitre 204- Fonction 554 – Nature 2041482, les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans le projet de convention financière afférente.

*Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

P037 - Actions volontaristes habitat – Opération 007 – Enveloppe 09 - Chapitre 204 – Fonction 552 – Nature 20422.

P042 - Opération 002 – Enveloppe 05 – Chapitre 204- Fonction 554 – Nature 2041482.

| <i>Programme</i> | <i>Opération</i> | <i>Enveloppe</i> | <i>Tranche</i>        | <i>Natures analytiques</i> | <i>Montant</i> |
|------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------------------|----------------|
| P037             | O007             | P037E09          | P037O007T06<br>(1414) | 204-20422-552              | 7 503.00 €     |
| P037             | O007             | P037E09          | P037O007T06<br>(1414) | 204-20422-552              | 7 892.00 €     |
| P042             | O002             | P042E05          | P042O002T06<br>(1416) | 204-2041482-<br>554        | 78 400.00 €    |
| <i>TOTAL</i>     |                  |                  |                       |                            | 93 795.00 €    |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.